

<https://enseignants.se-unsq.org/Reseaux-d-education-prioritaire-distribution-des-moyens-postes-non-attractifs>



Enseignants de l'Unsa

Réseaux d'éducation prioritaire, distribution des moyens, postes non-attractifs : Ce que dit le rapport Azema-Mathiot

Date de mise en ligne : mardi 12 novembre 2019

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère de l'Éducation nationale a publié le 5 novembre les propositions de la mission conduite par Ariane Azema et Pierre Mathiot qui devait réfléchir à l'avenir de l'éducation prioritaire et aux politiques territoriales.

Si le SE-Unsa est satisfait que la politique d'éducation prioritaire lancée en 2014 avec les Rep+ ne soit pas remise en cause, le fait de laisser aux académies déterminer leurs priorités sociales inquiète le SE-Unsa.

Réseaux d'éducation prioritaire : déshabiller Pierre pour habiller Paul ?

Le fait de distribuer entre les établissements les moyens humains et financiers sur une logique progressive peut difficilement être combattu : nous sommes tous conscients des effets de seuil qui existent entre les établissements qui font partie des réseaux d'éducation prioritaire et ceux qui n'en font pas partie.

Pour autant, le SE-Unsa s'oppose à la proposition faite de transformer les indemnités Rep en prime d'entrée pour tous les postes non-attractifs, au risque de déstabiliser les équipes.

La difficulté de l'exercice dans le monde rural isolé ou dans les petits bourgs ne justifie pas la dilution des moyens actuels de l'éducation prioritaire : des moyens supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre les difficultés sociales et scolaires sur tous les territoires.

La possibilité donnée aux rectorats de moduler des bonifications de carrière pour les postes non-attractifs nous interroge aussi sur l'intégration actuelle du service en éducation prioritaire aux fonctions qui donnaient accès au vivier 1 de la classe exceptionnelle.

Enfin, proposer comme contrepartie de la 3ème tranche de revalorisation Rep+ la participation à des plans de formation sur le temps extra-scolaire est inacceptable pour le SE-Unsa, alors que la problématique des conditions de travail dans notre ministère, notamment dans les zones les plus sensibles, est au coeur de l'actualité.

Des propositions intéressantes, mais souvent insuffisantes

Certaines propositions du rapport Azema - Mathiot sont intéressantes : renforcer les politiques sociales des établissements (alors que le budget ministériel prévoit de les baisser de moitié), rendre l'internat quasiment gratuit pour certains boursiers, négocier avec l'enseignement privé pour que les moyens qu'ils reçoivent intègrent leurs objectifs de mixité sociale, par exemple.

D'autres restent insuffisantes : l'intégration des lycées à l'éducation prioritaire ne peut se faire uniquement pour financer des indemnités pour les personnels qui s'investissent dans les « cordées de la réussite » qui, au-delà de la polémique sur les premiers de cordée, semblent dérisoire face aux situations très difficiles que vivent les ex-lycées ZEP, alors que la clause de sauvegarde arrive à son terme. Le SE-Unsa réclame l'intégration des lycées à la carte de l'éducation prioritaire.

Priorités académiques : Qui décide ?

Les moyens académiques seraient distribués en fonction de priorités locales déterminées par les rectorats avec les collectivités territoriales. Un cadre national très réduit est prévu (objectifs, priorité pour les postes non-attractifs).

Ce cadrage national est insuffisant pour le SE-Unsa, au risque d'avoir 30 mini ministères de l'éducation nationale qui mènent 30 politiques éducatives différentes. Que resterait-il de notre système éducatif ?

De plus, ces systèmes éducatifs locaux n'intègrent pas les représentants des usagers (parents, élèves), et des personnels (organisations syndicales) dans la définition des priorités.

Pour le SE-Unsa, c'est une vision inacceptable de la démocratie sociale.